

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 536**

présenté par
Mme Lise Magnier et M. Albertini

ARTICLE 15

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« dossier médical partagé »

les mots :

« l'espace numérique de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre la conservation des directives anticipées dans l'espace numérique de santé qui a remplacé le dossier médical partagé.